



L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	30/04/2025
Date d’Affichage	02/05/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc

Absents :

Mr Nicolas MARTINAIS
Mme Sylvie COUPE

N°080-2025**Mise en place d'une mutuelle de village**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'idée de la mise en place d'une mutuelle de santé communale qui permettrait à tous les administrés qui le souhaitent de bénéficier d'un accès aux soins à un tarif raisonnable.

La mairie ne contractualiserait pas directement avec l'organisme retenu mais négocierait un tarif de groupe auprès d'un organisme de mutuelle au nom des habitants de sa commune.

Aucune participation financière de la commune ne sera nécessaire dans la mise en œuvre de ce dispositif. Il serait établi une convention de partenariat entre la commune et l'organisme de mutuelle retenu.

L'organisation d'une réunion publique permettra d'informer les habitants et des permanences seront tenues pour permettre aux personnes intéressées d'adhérer au contrat de mutuelle.

Après consultation de différents organismes, nous avons deux candidats : AXA et COMPLÉVIE.

Monsieur le Maire présente la convention d'AXA et le projet de délibération pour COMPLÉVIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une mutuelle de santé sur la commune
- **De RETENIR** les organismes de mutuelle AXA et COMPLÉVIE, comme partenaire dans la mise en place de ce dispositif
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention ou tout autre document relatif à cette décision

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

